



Appel à projets 2023 / 2024

Dispositif de la Réussite Educative



Introduction

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) est un dispositif lié à la politique de la ville qui s'intègre au volet Education du contrat de ville 2015-2022.

Dispositif national, co-porté par le CCAS de la Ville de Meaux et l'Etat, il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires de la ville présentant des fragilités. Il concourt à l'égalité des chances. L'objectif est de favoriser la réussite éducative et l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant bénéficie d'un accompagnement personnalisé. En ce sens, un parcours individualisé est proposé à la famille. Un référent parcours est chargé de suivre l'enfant et sa famille dans le respect de la progression co-construite avec cette dernière.

La situation de l'enfant est établie sur la base d'un diagnostic partagé en équipe pluridisciplinaire. Lorsque l'enfant entre dans le dispositif, l'accompagnement est déployé sous l'action de leviers spécifiques¹ permettant une évolution de la situation. Des bilans réguliers permettent une évaluation et un réajustement éventuel du suivi.

Afin de poursuivre ses missions en lien avec les besoins des enfants et dans le respect des exigences de ses financeurs, le CCAS **de la Ville de Meaux recherche des prestataires pour étoffer son offre de services en adéquation avec les besoins des enfants suivis.**

La prestation proposée devra s'inscrire dans une des thématiques suivantes :

- Renforcement des fondamentaux de la langue française
- Santé, santé mentale et bien-être
- Renforcement de la confiance et de l'estime de soi
- Accompagnement des compétences psycho-sociales
- Détection et accompagnement spécifique des enfants à particularité
- Guidance parentale
- Transmission de repères aux parents afin de les aider à accompagner leurs enfants dans leur scolarité

L'offre de prestation devra comporter :

- La description précise de la pratique et l'approche professionnelle avec le sens recherché
- Les objectifs visés en lien avec les thématiques précitées
- Les indicateurs permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs
- La fréquence de déploiement de l'action si la pratique s'inscrit dans un programme
- Le tarif horaire ou forfaitaire

¹ Ensemble d'actions ou de prestations courant à l'amélioration de la situation

Dans le cadre de son activité, le prestataire devra avoir une vision globale quant à la situation de l'enfant et une approche individualisée. Sa posture sera adaptée aux problèmes, à l'âge et aux caractéristiques de l'enfant. Par ses savoirs-être et ses interventions, il doit concourir à l'adhésion de la famille dans l'intérêt de l'enfant.

L'intervention du prestataire se fera dans le respect de la charte déontologique qu'il signera et inscrira son action dans les valeurs fondamentales suivantes :

- La confidentialité
- Le non-jugement
- La bienveillance.

Le CCAS de la ville de Meaux est commanditaire. En ce sens, le prestataire devra rendre compte de son activité par un bilan global intermédiaire en février 2024 et un bilan global final de son action en juin 2024. En outre, il devra rendre compte de son action auprès des enfants de manière régulière, préalablement défini avec le référent parcours DRE. Il s'engage à partager toutes les informations préoccupantes ainsi que tous les incidents vécus ou portés à sa connaissance.

Le lieu d'intervention sera fonction de l'offre proposée et co-défini avec le coordonnateur dans l'intérêt de l'enfant. Les rencontres seront fixées selon les disponibilités des enfants et celles de leur famille.

Le prestataire s'engage à être présent aux rendez-vous de travail et réunions de synthèse relatifs aux enfants auprès desquels il interviendra.

La facturation mensuelle sera établie selon un calendrier validé par le coordinateur du DRE et sur présentation de feuilles de présence des enfants.

L'action se déroulera de septembre 2023 à juin 2024.

Une commission d'étude des projets se tiendra début septembre. Un courrier de réponse sera systématiquement transmis aux porteurs de projets.

Les porteurs de projets retenus seront invités, début septembre 2023, à une réunion de rentrée.

Pièces administratives à transmettre

- Attestation Insee ou KBIS à jour.
- Une attestation d'assurance.
- Extrait du casier judiciaire n°3.
- Le(s) diplôme(s), la(les) certification(s) et attestations de formation.

- Un CV.
- Un projet rédigé accompagné du budget et des critères d'évaluation.
- La Charte déontologique de confidentialité signée (en annexe).

Le dossier est à envoyer :

Par mail à : jerome.surville@meaux.fr et virginie.laplaige@meaux.fr

Par courrier à :

Mairie de Meaux
Direction de la Cohésion Sociale
Place de l'hôtel de Ville
BP 227 – 77107 Meaux cedex

Réponse au plus tard :

Le 1^{er} septembre 2023

Tout dossier reçu après cette date ou incomplet ne sera pas pris en compte.

Annexe

- Charte déontologique